

## La bataille de la Jacques-Cartier

Raymond Labrecque

Volume 14, Number 1, 2008

Québec, plus de 400 ans d'histoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11339ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec

### ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Labrecque, R. (2008). La bataille de la Jacques-Cartier. *Histoire Québec*, 14(1), 40–41.

## La bataille de la Jacques-Cartier

par Raymond Labrecque,  
membre de la Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury

*Né à Beaumont sur les rives venteuses du Saint-Laurent, Raymond Labrecque a découvert la rivière Jacques-Cartier, à Tewkesbury, il y a plus de 40 ans. Il s'est porté acquéreur d'une ferme bornée par ce cours d'eau en 1965, séduit par la beauté sauvage de ce territoire déjà surnommé «la petite Suisse du Québec». Il a fait carrière comme annonceur et animateur à la radio et à la télévision de Radio-Canada, à Québec. Accompagné du biologiste Jean Bédard, président du Comité pour la conservation de la Jacques-Cartier, Raymond Labrecque a été de « la bataille de la Jacques-Cartier » dès le début du projet d'Hydro-Québec de harnacher la rivière Jacques-Cartier et d'y construire une centrale à réserve pompée. Quelques années après la victoire des opposants au projet, Raymond Labrecque a siégé pendant huit ans au conseil de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury d'abord comme conseiller municipal, puis comme maire. Pour souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'abandon définitif du projet d'Hydro-Québec, l'auteur a groupé quelques documents disponibles et publié, à compte d'auteur, le volume La bataille de la Jacques-Cartier.*

En 1972, Hydro-Québec a entrepris des études en vue de la construction éventuelle d'une centrale à réserve pompée sur la rivière Jacques-Cartier.

À l'époque, Hydro-Québec n'avait jamais utilisé cette technique pour la production d'énergie, même si c'était une pratique courante en Europe. Une centrale à réserve pompée est toujours conçue pour répondre aux besoins en énergie lors des heures de grande demande. Dans les années 1970, les spécialistes prévoyaient une augmentation annuelle de 7 % des besoins du Québec en électricité.

La réalisation de cet ouvrage supposait l'érection d'un barrage d'une hauteur de 150 pieds (46 mètres) sur la rivière Jacques-Cartier, dans la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, située à environ 40 kilomètres de Québec. En plus du barrage, le projet prévoyait la construction, dans le roc, sous le lit de la rivière, d'une centrale avec puissance installée égale ou supérieure à

1000 mégawatts. (Un document secret d'Hydro-Québec devait révéler plus tard que la société d'État envisageait la possibilité de construire non pas une, mais bien sept centrales dans le secteur...)

Il s'agissait d'un projet de grande envergure : un chantier d'au moins 175 millions de dollars (près d'un milliard en dollars actuels) d'une durée de cinq ans qui allait créer en moyenne 1000 emplois.

Alertés, les citoyens de Tewkesbury ont alors formé le Comité pour la conservation de la Jacques-Cartier, qui a mobilisé la population avec une énergie indomptable et une stratégie exemplaire. Le comité a entre autres communiqué avec des dizaines d'organismes sociaux ou de loisirs, et a rejoint les maires de la région, les organismes communautaires, les étudiants, les sportifs, qui ont tous demandé que le projet soit étudié en commission parlementaire. La rivière Jacques-Cartier, pourtant peu connue du grand public même si elle passait tout

près de la capitale, était l'une des plus impressionnantes du continent, coulant dans une gorge qui atteignait à certains endroits plus de 1500 pieds (460 mètres) de profondeur. Mais surtout, elle prenait sa source et coulait en partie dans le parc des Laurentides. Comme le lac formé par le barrage allait inonder une partie du parc et que la loi qui a créé ce parc ne permettait pas une telle intrusion, Hydro-Québec agissait donc dans l'illégalité : elle ne pouvait réaliser son projet sans que cette loi ne soit amendée.

Au sein même du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, responsable de l'administration des parcs provinciaux, les hauts fonctionnaires appréciaient la bataille menée par le comité et ont convaincu leur ministre, Claude Simard, de faire respecter intégralement la loi portant sur le parc des Laurentides. Le ministre a alors pris une décision historique et a ordonné à Hydro-Québec d'abandonner ses études et de quitter la rivière Jacques-Cartier. Surprise et





*Image qui illustre bien la grande beauté de la vallée de la Jacques-Cartier, au nord de Tewkesbury.  
(Source : Corporation du bassin de la Jacques-Cartier)*

décontenancée, la société d'État, qui jouissait pourtant d'une forte réputation, a été prise de court par cette décision, n'ayant de toute évidence pas prévu que ses décisions pouvaient et allaient être remises en question.

Depuis le début de son action, le Comité pour la conservation de la Jacques-Cartier et les gens qui l'appuient, de même qu'une quarantaine de maires de la région, demandaient instamment la tenue d'une commission parlementaire où tous les intervenants allaient pouvoir être entendus. Le premier ministre Robert Bourassa a finalement cédé : plusieurs séances de la commission ont été tenues dès mai 1973 au cours desquelles Hydro-Québec devait faire la démonstration que son projet était essentiel pour le Québec.

Cette commission parlementaire a été fort animée et très spectaculaire; d'aucuns l'ont d'ailleurs qualifiée de premier débat écologique d'importance au Québec. Le Comité pour la conservation de la Jacques-Cartier avait alors su réunir de nombreuses sommités du monde scientifique qui avaient déposé des mémoires ou participé au débat, tous porteurs d'une même opposition au projet d'Hydro-Québec.

Les porte-parole de la société d'État ont été proprement débordés.

Dans les mois qui ont suivi, Hydro-Québec a renoncé à son projet de construire une centrale à réserve pompée. Elle a choisi de se concentrer sur la production plus considérable d'énergie de base.

Quelques mois plus tard, le gouvernement provincial a créé le Parc national de la Jacques-Cartier et a fait de ce majestueux cours d'eau « une rivière pour tous », comme le laissait entendre le slogan du Comité pour la conservation de la Jacques-Cartier!

Le volume *La bataille de la Jacques-Cartier* réunit une documentation de base et divers articles de journaux, qui permettent de reconstituer l'atmosphère de ce mouvement, lancé laborieusement il y a 35 ans par ce petit groupe de citoyens de Tewkesbury.